



LA PÊCHE EXCESSIVE DES CHONDRICHTYENS

par Michel Hignette
directeur de l'Aquarium de la Porte Dorée

La lecture des rapports ou des publications de synthèse, consacrés à la gestion des pêches, est édifiante si l'on considère le nombre extrêmement réduit de pages dévolues à la pêche aux requins ou aux raies.

Mal aimés du grand public, à cause de leur réputation de "féroces mangeurs d'hommes", les requins sont peu étudiés par les spécialistes de la gestion des pêches car les débarquements légaux représentent des tonnages relativement faibles et dispersés géographiquement, ce qui rend peu fiables les statistiques de pêche.

Pourtant, le nombre d'individus pêchés, par rapport à la population, est lui très important avec actuellement environ 100 millions de requins pêchés chaque année.

Dans la mesure où ces animaux ont une grande longévité, une maturité sexuelle tardive et un faible nombre de descendants, une telle pêche, excessive, fait chuter rapidement les populations avec une faible chance de régénération du stock.

La forte diminution du nombre de ces super-prédateurs peut avoir de graves conséquences sur l'ensemble de l'écosystème où ils vivent et qu'ils contribuent à réguler.

Ils consomment, en effet, prioritairement les proies faibles, malades ou âgées ce qui, à l'intérieur d'une population, privilégie les animaux les plus sains et les mieux adaptés à leur environnement.

Le rôle régulateur des requins de récifs est particulièrement évident. Ils consomment des prédateurs intermédiaires (mérus, lutjans...) qui eux-mêmes se nourrissent de poissons herbivores (poissons-chirurgiens...). En cas de diminution du nombre de requins, leurs proies vont proliférer et consommer une quantité trop importante d'herbivores qui ne seront plus assez nombreux pour brouter les algues ; celles-ci vont alors se développer au détriment des coraux. Les récifs coralliens sont déjà très menacés par d'autres causes (pollutions, changements climatiques...) et la compétition avec les algues dont la croissance est beaucoup plus rapide que celle des coraux, pourrait leur être fatale.

Des conséquences économiques inattendues peuvent voir le jour après la disparition des requins.

Dans l'archipel des Bijagos (Guinée-Bissau), le tourisme lié à la pêche sportive est une source de revenus importante. La prolifération des raies pastenagues, qui ne sont plus consommées par leurs principaux prédateurs les requins, augmente le risque de blessures infligées par l'aiguillon venimeux de ces raies. Les pêcheurs sportifs hésitent à s'aventurer dans l'eau pour pratiquer la pêche au lancer ("surf casting").

Des pêcheries ont été ruinées par la disparition des requins : sur la côte est des États-Unis, la prolifération des raies, consécutive à l'élimination des grands requins qui les consommaient, a entraîné la disparition des coquilles Saint-Jacques (consommées par les raies) dont l'exploitation était lucrative pour les pêcheurs.

Sur les côtes d'Australie et de Nouvelle-Zélande, c'est la pêche à la langouste qui est affectée par la prolifération des poulpes, grands consommateurs de crustacés, dont la population se développe du fait de la raréfaction des requins.

Un exemple, a priori, paradoxal a été signalé dans une pêcherie de thons tropicale. La disparition des requins-tigres s'est accompagnée de la diminution du stock de thons, pourtant recensés parmi leurs proies. Les requins régulaient les populations prédatrices de jeunes thons, or, l'impact de l'augmentation de ces prédateurs a été plus important que la consommation directe de thons par les requins-tigres.

L'impact économique de ces modifications est importante pour le monde de la pêche, par ailleurs largement responsable de la raréfaction des requins. Quant à l'impact écologique, il reste à évaluer !

Traditionnellement, les requins étaient modérément pêchés pour l'huile, d'excellente qualité, contenue dans leur foie volumineux, pour leur chair et accessoirement pour leur peau, utilisée en maroquinerie (galuchat).

Le développement des techniques de pêche visant d'autres espèces, les thons en particulier, ont multiplié les prises accessoires de requins. Le développement économique de la Chine a augmenté le pouvoir d'achat des ses habitants qui souhaitent pouvoir s'offrir le plat de luxe constitué d'une soupe à base de cartilage de nageoires de requins.

L'envol des cours (jusqu'à 700 dollars le kilo !) de ces nageoires, communément appelés ailerons a généré une nouvelle pratique : le "finning" (de "fin" : nageoire, en anglais). Cette pratique consiste à découper ces nageoires et à rejeter à l'eau le corps du requin, vivant ou non, afin de ne pas encombrer les capacités de stockage à bord des bateaux.

Compte tenu de l'augmentation du prix des ailerons, on est passé progressivement d'une valorisation de prises accessoires à une recherche active des requins, uniquement pour leurs ailerons.

Devant cette hécatombe, injustifiée en terme d'alimentation humaine et inquiétante pour l'équilibre des écosystèmes, de nombreuses Organisations Non Gouvernementales se sont élevées contre ces pratiques et des gouvernements ont interdit le finning.

En Europe, la pratique du finning est illégale : les requins pêchés doivent être débarqués entiers.

Toutefois, une tolérance permet de stocker séparément les nageoires et les carcasses : un ratio de poids entre les deux permet théoriquement un contrôle. Cependant ce ratio trop important (5 % alors que les scientifiques préconisent 2%) permet la fraude. De plus des nageoires de requins, pêchés par des bateaux européens, sont souvent débarquées dans des ports non-européens, voire transbordées en mer sur des navires tiers, non assujettis à la réglementation européenne.

Néanmoins, si l'on s'en tient au seul commerce légal, l'Espagne alimente, à elle seule, le quart (soit 2000 tonnes/an) du commerce de nageoires de requins déclaré sur le marché de Hong Kong.

Ces enjeux commerciaux rendent difficiles les négociations pour une application plus efficace de la réglementation.

Les associations et les ONG s'organisent pour sensibiliser le public et les pouvoirs politiques aux problèmes posés par la surpêche des requins et la pratique du finning.

L'association "Longitude 181 Nature" a réussi à réunir 40 000 signatures sur une pétition demandant l'interdiction du finning en Polynésie française. Cette action a contribué à ce que le Gouvernement polynésien interdise cette pratique, par une décision en date du 12 avril 2006.

La coalition d'associations "Shark Alliance" organise des "Semaines européennes pour les requins" afin de soutenir le "Plan d'action européen pour les requins" de la Commission européenne et sa mise en œuvre rapide. Les aquariums participent activement à ces semaines. Ces établissements drainent un public déjà intéressé par la faune aquatique dans son ensemble. Le rôle pédagogique des aquariums est important pour susciter la réflexion de leur public par rapport aux problèmes que la disparition des requins risque de faire peser sur l'évolution des écosystèmes.

La présentation de requins vivants facilite la sensibilisation ; complétée par la projection de documentaires, la présentation d'expositions et l'organisation de conférences, elle constitue un outil permettant une prise de conscience permettant de préparer l'opinion publique à des décisions politiques nécessaires mais parfois impopulaires.